



République Française

Département d'Eure et Loir

Arrondissement de Châteaudun

Canton de Voves

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Villars, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur Claude BILLAUD, Maire.

Date de la convocation : 13/10/2023

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Thibaut BUISSON, Éric VIETTE, Coralie BOUCHER, Stéphanie CALMEILLE, Edwin LALANNE, François VILTROUVÉ.

Absents excusés : Aurélie GISSELMANN (pouvoir Claude BILLAUD)
Michel COUTANT
Elvis BONNET
Sylvain LACOUR

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres votants : 8

Secrétaire de séance : Coralie BOUCHER

Début de séance : 18 heures 30

Fin de séance : 20 heures 30

OBJET : AVIS SUR LES PROJETS D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LES COMMUNES DE MESLAY-LE-VIDAME ET DU GAULT-SAINT-DENIS

M. le Maire indique que deux projets éoliens sont actuellement soumis à enquête publique et l'avis de notre Conseil Municipal est sollicité en tant que Commune voisine.

Il s'agit de l'implantation d'un parc de six aérogénérateurs et d'un poste de livraison au Bois Joly sur la commune de Meslay-Le-Vidame d'une part, et de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison aux Fossettes sur la commune du Gault-Saint-Denis.

Considérant l'avis favorable de la Communauté Cœur de Beauce quant au développement de projets éoliens sur Meslay-Le-Vidame et le Gault-Saint-Denis.

Considérant les arguments présentés par l'association Sauvons le Bois Joly – Le Gault - Meslay

Le conseil municipal à la majorité (Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 0)

- **ÉMET** un avis favorable pour l'implantation des deux parcs éoliens susmentionnés
- **INDIQUE** que cet avis sera transmis aux adresses mails : projet-eolien-des-fossettes-le-gault-saint-denis@mail.registre-numerique.fr et projet-eolien-du-bois-joly-meslay-le-vidame@mail.registre-numerique.fr, ainsi que pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr dans le cadre des enquêtes publiques et copie sera adressé aux maires du Gault-Saint-Denis, de Meslay-le-Vidame et à l'association Sauvons le Bois Joly – Le Gault – Meslay.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Claude BILLAUD

